Image not found or type unknown

acte de notoriété après décès

Par **foubert**, le **18/03/2010** à **14:51**

le mois dernier,mon notaire a établi un acte de notoriété après décès de ma mère.
Quelques jours plus tard ,j'ai reçu le reçu de paiement des frais,mais pas de copie de l'acte.
Y-a-t-il un délai à attendre ?
Est-ce que ce doit être visé par d'autres administrations ?
Je vous pose ces questions car,je me suis adressée à mon notaire en premier ,bien-sûr,par mail et je n'ai toujours pas eu de réponse !
D'avance je vous remercie de votre réponse.
Cordialement
D Foubert

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés